

M. PASCOE: Je voulais demander s'il y avait des cartes pour tous les membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: Je demanderai au général Clark s'il en reste encore.

M. PASCOE: Le général Clark a parlé de terrains qui seraient disponibles pour la construction d'édifices à bureaux quand on aura enlevé les rails. Je voudrais savoir s'il y aura une limite à la hauteur des édifices afin de ne pas nuire à l'aspect des édifices parlementaires ou à la tour de la Paix?

Le général CLARK: Monsieur le président, les architectes qui ont préparé l'esquisse de ces plans et les divers comités consultatifs de la Commission, le comité chargé des plans, étaient tous très conscients de la nécessité de préserver la ligne d'horizon, la perspective, afin de prévenir la construction de tout édifice dont la hauteur nuirait à l'aspect général des édifices parlementaires et de la tour de la Paix.

M. PASCOE: Il n'y a rien dans le bill à ce sujet. Comment pourra-t-on limiter la hauteur des édifices?

Le général CLARK: La limite de la hauteur des édifices dans ce secteur sera contrôlée par le gouvernement par l'entremise de la Commission, parce que ce secteur appartiendra au gouvernement. Monsieur le président, tous les édifices construits avec du capital privé, le seront sur des terrains qui seront loués par le gouvernement et les plans devront être approuvés par la Commission. Le Gouvernement conserve le contrôle de la construction de tous les édifices élevés sur des terrains loués de la Couronne. Le Gouvernement conservera un contrôle absolu du style architectural, de la hauteur des édifices, etc.

M. TARDIF: Monsieur le président, cela n'est-il pas déjà contrôlé par un règlement de la ville d'Ottawa?

Le PRÉSIDENT: M. Peters a la parole.

M. PETERS: Je ne veux pas discuter de tous les autres problèmes. Je m'intéresse surtout à la gare. Si je comprends bien ce qu'a dit le général, cette question est définitivement réglée; que c'est là l'opinion générale et que la Commission verra à faire disparaître la gare actuelle.

Le général CLARK: Oui, monsieur le président; la Commission n'y peut rien. Ces recommandations ont été faites au gouvernement il y a déjà quelques années et, en 1959, le Gouvernement a approuvé la reconstruction de la gare sur la rue Alta Vista près de Hurdman.

M. PETERS: De quelle manière?

Le général CLARK: Par arrêté en conseil.

M. PETERS: Depuis les quelques années que je suis ici, je ne me rappelle pas que cela ait été soumis au Parlement. Cela ne fut pas approuvé par le Parlement, n'est-ce pas?

Le général CLARK: Je ne crois pas que le Parlement ait eu l'occasion de discuter de l'emplacement de cette gare; cependant, le Parlement fut averti du projet visant à reconstruire la gare de chemin de fer dans un secteur situé plus au sud, au croisement des rues Walkley et Conroy.

M. PETERS: On a ensuite changé d'avis?

Le général CLARK: Oui, à la suite d'une recommandation faite au gouvernement par la Commission du district fédéral d'alors, cette recommandation a été approuvée en 1961, par arrêté en conseil.

M. PETERS: Sauriez-vous pourquoi cela fut fait?

Le général CLARK: Oui, monsieur le président, je peux vous donner quelques-unes des raisons. Le premier projet situait la gare ici (on indique le secteur de Walkley). Le nouveau projet la situe là (on indique l'emplacement près de la rue Alta Vista et la voie d'accès au Queensway), trois milles plus près. Le